

Aide financière pour doctorant-e-s

La Faculté peut proposer un soutien financier aux doctorant-e-s immatriculés à l'UNIGE, inscrits à un doctorat ès lettres et n'étant pas sous contrat DIP, FNS ou autres fonds académiques, et pour autant que leur situation personnelle le justifie.

Les candidat-e-s adresseront au vice-doyen en charge des études post-grade (éventuellement par l'intermédiaire du conseiller aux études, M. Olivier Frutiger) :

- le formulaire dûment complété de demande de bourse post-grade en motivant leur requête (point 1.4 du formulaire) :

[https://www.unige.ch/lettres/files/4513/9404/0385/Demande de bourse post-grade.pdf](https://www.unige.ch/lettres/files/4513/9404/0385/Demande_de_bourse_post-grade.pdf)

- le soutien écrit et motivé du directeur / de la directrice de thèse qui tiendra compte notamment de l'excellence de son/sa doctorant-e ainsi que de sa situation financière ;

Montant de l'aide financière :

Sauf exception dûment justifiée, la bourse octroyée ne peut pas excéder CHF 5'000.- par année civile. Elle est versée par tranches.

Critères :

Sauf exception dûment justifiée, les candidat-e-s devront avoir réussi leur pré-doctorat.

Délais de postulation :

Les demandes peuvent être adressées tout au long de l'année. Le décanat statue sur la requête lors de sa séance la plus proche. Les montants sont attribués en fonction de la situation pécuniaire des candidat-e-s et sous réserve des disponibilités financières de la Faculté. Les doctorant-e-s déposant pour la première fois une demande seront privilégié-e-s au cas où un nombre trop élevé de requêtes parvenait au décanat.

Rappel :

Les doctorant-e-s peuvent également consulter les sites suivants :

- <http://www.unige.ch/lettres/fr/recherche/soutienrecherche/doctorant-e-s/bourses/>
- <http://www.unige.ch/dife/sante-social/aides-financieres/>
- www.unige.ch/rectorat/pbs.

Frédéric Tinguely
Vice-doyen